



Sandra Johnson, Coordonnateur National de la Cellule Climat des Affaires au Togo : « Les réformes vont se poursuivre ! »

mardi 6 février 2018, par Burkinapmepmi.com

La cérémonie de lancement de la cellule, jumelée à la validation du plan d'action global pour l'amélioration du climat des affaires, a eu lieu ce mardi 30 janvier à l'hôtel Sarakawa de Lomé, en présence du Premier ministre, de membres de l'équipe gouvernementale, des autorités à divers niveaux et des opérateurs économiques. Selon le chef du gouvernement, Komi Selom Klassou, « l'amélioration du climat des affaires est un enjeu crucial pour un développement économique prospère » du Togo.

C'est dans cette optique que plusieurs réformes ont été engagées par Lomé pour stimuler l'entrepreneuriat, attirer les investissements nationaux et étrangers, et améliorer les indicateurs du Togo dans les classements mondiaux en termes de gouvernance. L'objectif final étant de parvenir à une croissance plus vigoureuse, pour réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie de chaque Togolais.

Après cette série de réformes qui a déjà permis au Togo de se placer comme l'une des plaques tournantes du commerce ouest-africain et du tourisme d'affaires, une autre panoplie de mesures vient d'être lancée. Au cœur de ce dispositif, Sandra Johnson, coordonnateur national de la Cellule Climat des Affaires, nous explique ce qui est en train de changer au Togo pour faciliter davantage la vie des entrepreneurs.

La série de réformes que le Togo vient d'initier pour faciliter la création d'entreprises vise plus particulièrement les jeunes et les femmes. Quels secteurs, selon vous, leur offrent le plus d'opportunités ?

Les jeunes et les femmes sont essentiellement dans le secteur du commerce et de l'agriculture couplée avec la transformation, certes à petite échelle mais avec des résultats encourageants qui méritent d'être soutenus. Ce sont deux secteurs qui se trouvent au premier rang des priorités du gouvernement togolais quand nous savons que 60% de la population est jeune, et qu'elle est féminine à 52%. Par ailleurs, les statistiques publiées par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) révèlent que plus de 60% des entreprises créées sont du secteur de commerce. Enfin, il faut rappeler que l'histoire africaine reconnaît au Togo cette tradition avec les Nana Benz qui étaient les premières femmes africaines à se spécialiser dans le commerce des tissus Wax, pagne particulier qui symbolise la valeur de la femme africaine.

Quel est le rôle de la Cellule Climat des Affaires dans cette dynamique ?

La Cellule climat des affaires est un outil stratégique, placé sous la tutelle directe du Président de la République et dont la mission est de coordonner les efforts interministériels pour une synergie et une

efficacité de l'action gouvernementale en matière d'amélioration du climat des affaires. D'ores et déjà, une dizaine de réformes ont été mises en œuvre sur les deux derniers mois, allant de la libéralisation du capital minimum des entreprises SARL à la réduction des droits d'enregistrement pour les transferts de propriété, ou la baisse de 30% du coût de raccordement à l'électricité. Ladite cellule travaillera en étroite collaboration avec le comité de concertation entre l'Etat et le secteur privé, créé en mars 2017 et présidé par Monsieur le Premier Ministre.

Avez-vous déjà fixé un objectif chiffré en terme de création d'entreprises, suite à ces changements ?

L'objectif premier de cette batterie de mesures, c'est d'encourager les jeunes entreprises à se formaliser pour pouvoir bénéficier des facilités offertes, notamment les mécanismes de financement mis en place par l'Etat en partenariat avec les établissements financiers. Et donc, nous espérons doubler le nombre des entreprises morales, essentiellement celles qui étaient assujetties aux droits d'enregistrement et timbres, et à la publication des annonces légales. La suppression des droits d'enregistrement estimés à 2% du capital minimum pour les apports en numéraire et 4% pour les apports en nature, devrait également encourager ceux qui étaient encore réticents à se formaliser.

A noter que l'adoption du décret pris en 2014, portant sur la création des SARL sous seing privé, sans supporter les coûts des notaires, avec des statuts types disponibles sur le site du CFE, a permis de doubler le nombre d'entreprises SARL créées, avec plus de 70% de SARL créées sous seing privé.

Que reste-t-il à réformer prioritairement, selon vous, pour permettre à un plus grand nombre d'entreprises informelles de régulariser sans crainte leur situation ?

SJ : Tout l'arsenal juridique nécessaire est au rendez-vous, de quoi accompagner le secteur privé qui, nous le savons, demeure le moteur de la croissance.

L'autre bonne nouvelle, c'est l'adoption au Conseil des Ministres ce 1er février 2018, du projet de loi portant sur un nouveau Code des impôts qui entrera en vigueur dès 2019. Outre la réduction de l'impôt sur les sociétés qui devrait passer de 28% à 27% puis progressivement à 25%, ce Code prévoit la suppression d'un certain nombre d'impôts et taxes, tels que la taxe sur les salaires, celle sur les véhicules de société, ou celle complémentaire à l'impôt sur le revenu. Le nouveau code prévoit également la suppression de la surtaxe foncière sur les propriétés insuffisamment bâties, de la taxe spéciale sur la fabrication et le commerce des boissons et de l'impôt sur le revenu des transporteurs routiers.

Dans le même temps, les réformes vont se poursuivre en ce qui concerne le commerce transfrontalier avec le renforcement du guichet Unique et l'adoption très prochainement du décret d'application de la loi sur la signature électronique, l'exécution des contrats avec la création à court terme des tribunaux commerciaux, l'accès au crédit et la mise en place du Guichet Unique du Foncier, entre autres...

Une fois l'entreprise créée, les jeunes entrepreneurs africains se heurtent pour la plupart au problème du financement bancaire. Les banques togolaises sont-elles prêtes, selon vous, à soutenir cette dynamique initiée par le gouvernement ?

Oui, l'accès au financement est l'une des préoccupations récurrentes soulevées par les opérateurs économiques, raison de l'adoption en 2016 de la loi sur le Bureau d'information de crédit qui a vu ses portes ouvertes l'année dernière. L'objectif à terme est d'amener les banques à réduire le coût du loyer de l'argent, de même que les conditions de prêt. Nous espérons en voir l'impact dans les prochains mois.

Envisagez-vous des mesures pour permettre le développement d'autres solutions de financement (capital-risque, crowdfunding, microfinance, banque de développement...) ?

En effet, plusieurs mécanismes ont été mis en place par le gouvernement notamment le Fonds national pour la finance inclusive (FNFI), le Fonds d'appui aux initiatives des Jeunes (FAIEJ), l'agence nationale de promotion et de garantie de financement. Cependant, des réflexions plus approfondies sont en cours en

vue de mettre en place d'autres outils adaptés, voire mettre en place un fonds de capital-risque.

En quoi, cette série de réformes peut-elle encourager l'investissement direct étranger ?

Cette série de réformes qui vise à faciliter l'installation des entreprises, leurs activités courantes via la réduction des délais d'importations, la simplification de l'impôt et la suppression de certaines taxes, vient s'ajouter à d'autres dispositifs tels que la mise en application du code des investissements qui offre des avantages non moins importants aux entreprises étrangères qu'à leurs concurrentes nationales.

Attendez-vous une progression sensible du Togo dans le prochain classement Doing Business de la Banque mondiale ?

Naturellement oui, si les bonnes informations sont transmises à la Banque. Car, comme souligné, la cellule, dans le cadre de l'élaboration du plan d'action, a fait le choix de s'appuyer sur l'approche méthodologique de la Banque mondiale, certes basée sur des études de cas, mais jugée scientifique et largement reconnue. Cette approche a vu ses exigences complétées par les acteurs du secteur privé en termes de vécu et de défis, au cours de l'atelier de validation qui s'est tenu le 30 janvier 2018.

Propos recueillis par Fiacre E. Kakpo.
Togofirst.com